

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 12,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 h. du mat.	6 d. au-dessus de 0.	62 deg.	27 pou. 7 lig.	Nord.	Soleil.
Midi	4. au-dessus	deg.	27 pou. lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h.	11 h.	7 h.	Pléine lune.	19	
5 1/2 n.	8 1/2 n.	19 n.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2^{me}.

Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justiu, rue de Gaillon, n° 13, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX : Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
54 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 12 mai 1838.

REVUE DE LA SEMAINE.

Encore quelques jours, et nous aurons revu les beaux temps de l'ancien régime où les voleurs de grands chemins organisaient des bandes, levaient des soldats, soutenaient des combats contre la maréchaussée, formaient enfin une puissance qui se traçait un domaine sur lequel on ne pouvait passer sans acquitter l'impôt, qui prenait des villes et faisait des traités; encore quelques jours, et le midi de la France ressemblera assez bien à certaines parties du royaume de Naples, où l'on ne saurait passer sans être accompagnés de gendarmes, sous peine de se voir dévaliser par des bandits régulièrement organisés en corps; la Provence aura retrouvé son M. Gaspard de Besse, dont le nom seul jetait partout l'épouvante, dont la bande tenait toutes les routes, faisait trembler Orgon, venait attaquer le Beausset, et se montrait presque au même moment, tant sa marche était rapide, dans le bois des Taillades et dans les gorges si pittoresques d'Ollioules. Depuis quelques mois, en effet, ce même bois des Taillades, jadis témoin de tant d'exploits, a recouvré son ancienne célébrité, et chaque semaine les diligences y sont arrêtées par une nouvelle bande qui dévalise les voyageurs. Cinq voitures ont été attaquées dans une seule nuit, et nulle mesure efficace n'a été prise pour assurer la sécurité des routes, car les dernières gazettes du Midi nous apportent encore la nouvelle de faits semblables.

Sans doute il y aurait injustice à demander au gouvernement compte de tous les crimes isolés tentés contre la sûreté des personnes, car il n'est pas possible de les prévenir; mais, quand il s'agit d'attaques qui se répètent presque chaque nuit, toujours au même endroit, que dès lors on peut prévoir; quand les conducteurs des diligences dévalisées peuvent donner des renseignements sur le nombre, les manœuvres, les habitudes des bandits, il y a de la part de l'autorité incurie et négligence à ne rien faire pour protéger les voyageurs. Sous l'Empire, alors que l'Italie était à nous, on envoyait un régiment tout entier contre les bandits de Terracine; aujourd'hui que nos soldats usent pour la plupart dans les garnisons leur temps de service, ne pourrait-on pas détacher quelques compagnies pour purger les bois et les grandes routes des voleurs qui les infestent? Si M. le général dans la division duquel se trouvent les bois où il serait nécessaire d'établir un bivouac, n'avait pas assez de troupes à sa disposition, il pourrait en demander à M. le commandant de la nôtre; car nous avons ici huit forts détachés dans chacun desquels on entretient une garnison inutile, attendu qu'autour de nous tout est calme et tranquille, et nous pourrions sans danger prêter à la Provence les hommes dont elle aurait besoin.

Lorsque les électeurs de la Guillotière, désertant le drapeau libéral qu'ils avaient suivi jusque là, se tournèrent contre le général Bachelu, et emportèrent l'élection de M. Sauzet, ils cédèrent aux sollicitations et aux promesses de l'ex-ministre. Celui-ci devait, à l'en croire, faire opérer une séparation complète entre Lyon et la Guillotière, révé constant des habitants de cette commune qui ne veulent que leur ville soit un faubourg. Pour arriver à ce résultat, M. Sauzet promettait la création d'une justice de paix et l'érection de la Guillotière en un canton distinct. Le pouvoir vient aujourd'hui de refuser la demande que le député lui avait adressée à ce sujet, moins dans l'espérance de l'obtenir, que dans le but de montrer à ses commettants qu'il avait essayé de tenir ses promesses. Ce résultat

est conforme à nos prévisions, et nous l'avons positivement annoncé dans un article publié quelques jours après les élections lyonnaises.

Nous n'entrons pas ici dans la question de savoir si un juge de paix serait nécessaire à la Guillotière, nous voulons seulement rappeler aux électeurs qu'ils ne faut jamais sacrifier ses principes politiques à un intérêt de localité. Lyon nous semble appelée à prendre d'ici à quelques années une immense extension; elle est encadrée dans trois villes qui commencent exactement à ses portes, de telle manière que les mêmes barrières ferment deux villes. Il n'est pas douteux pour nous qu'un jour la même enceinte réunira les quatre villes de Lyon, la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise, qui ne formeront plus qu'une seule commune enfermée par des forts qui n'attendent que des murs pour protéger la nouvelle ligne.

—La politique semble en ce moment tout-à-fait délaissée, et, si les orateurs qui discutent à la chambre le projet de loi sur les chemins de fer ne la laissent quelquefois percer entre un wagon et un rail-road, on pourrait la croire morte, ou du moins entièrement étrangère à ce qui se passe en France. Les malheureux gouvernants qui depuis huit ans mènent le pays ont atteint leur but. A force de prêcher les intérêts matériels, ils ont tourné toutes les idées de ce côté, ils ont fait pénétrer dans toutes les têtes une fièvre d'agio, dans tous les esprits une ambition d'argent. Arrière les idées civilisatrices, nobles et grandes, qui nous animaient naguère et qui semblaient devoir nous mettre à la tête des nations! Elles n'obtiendraient plus aujourd'hui qu'un sourire de dédain, qu'une incisive moquerie. La société semble n'être plus qu'un grand tripot sur le tapis duquel circulent des millions; la foule se presse à l'entour, écarquillant les yeux et tendant les mains aux hasards d'un dé. Cet or roule comme un torrent, non pas dans un lit creusé au-dessous du niveau de nos pieds, mais sur un plan élevé et à vive arête, de sorte qu'il se déverse de chaque côté en passant. Le voleur s'enrichit, l'opulent devient pauvre en rêvant l'augmentation de ses revenus. La rente était, la semaine dernière, le terrain sur lequel on manœuvrait, le râteau qui déplaçait les fortunes. Tel qui n'a que quatre ou cinq cent mille francs fait des marchés de cinq ou six millions, qu'il ne tiendra pas et au bout desquels viendra la banqueroute.

Aujourd'hui le fer est le grand levier du tripot; c'était ce matin le fer creux auquel on demandait des miracles; ce soir, c'est le fer en bandes de rails-ways qui doit produire des merveilles. Du fer! mais il en faut, on en veut; l'Allemagne en fournit, la Russie en a promis, on en demandera à l'Espagne; on fera des fouilles par toute la France. L'autre jour, la femme d'un paysan a trouvé en gardant ses chèvres des paillettes de fer dans un ruisseau; le paysan qui est électeur a écrit à son député, le député a communiqué sa lettre, une société s'est formée pour l'exploitation de la mine dans laquelle passe indubitablement la source; l'acte a été passé chez un notaire, cinq cent mille francs ont été fournis en deux jours sur des actions de mille francs, qui, cotées à la Bourse, ont monté de 25 fr. le premier jour, de 50 f. le second; elles étaient hier à 1,875 f. Ce matin on vient de découvrir que la fontaine roulait de la limaille, entraînée par elle parmi des résidus qu'un forgeron avait longtemps déposés là. Les premiers actionnaires, ou pour mieux dire les inventeurs, ont disparu, ils ont vendu leurs actions qui ne leur avaient rien coûté, et voilà de pauvres sots qui, s'ils ne sont réduits à la misère, recommenceront demain, essayant d'arracher à d'autres dupes ce qu'ils ont

eux-mêmes perdu. Ils demanderont au bitume ou à l'asphalte ce que le fer leur a pris; car le bitume et l'asphalte ne sont pas pas encore tombés et sont destinés à engloutir bien des fortunes. L'insatiable avidité de l'or donne une telle confiance, que tous ces acheteurs d'actions menteuses sur des exploitations sans résultats sont tous persuadés qu'ils gagneront des millions.

Un propriétaire que nous connaissons vient de découvrir du bitume dans son pré. La nouvelle s'en répand; une société se forme à Paris, sans étude, sans examen, sans même qu'on ait vu le pré, sans avoir obtenu la concession; il y a en ce moment plus d'un million engagé sur cette affaire, et le propriétaire, étranger à tout ce *robert-macairisme*, nous assure que tout le bitume de son pré, qu'il a sondé, étudié, ne vaut pas dix mille francs. Ceci est positif; nous connaissons ce propriétaire, qui est en ce moment à Paris pour demander la concession de sa mine de bitume. En vertu de la loi qui préfère le propriétaire aux autres demandeurs, il l'obtiendra, et le million engagé sera perdu. On ne sera pas corrigé pour cela; car c'est une fièvre, un mal qui travaille notre époque, que le gouvernement a soigneusement entretenu dans l'intérêt de son repos. Quand toutes les idées sont tournées vers l'agio, vers la passion effrénée du jeu, qui songe à s'inquiéter de la manière dont on gouverne? Mais au bout de tout cela, il y a une affreuse réaction; le bouleversement des fortunes approche; la perturbation sera partout, la crise sera terrible; on le sait, on le prévoit, on pourrait en assigner le moment, et on marche sur l'abîme avec une déplorable insouciance. Quel est le remède aux maux qui nous menacent? Nous ne saurions l'assigner sans nous faire accuser d'exploiter au profit de nos idées politiques le fantôme d'un mal imaginaire. Que la France aille donc jusqu'au bout, nous verrons combien de temps cela durera! K.

La presse radicale des départements compte aujourd'hui un organe de plus: le *Progressif* de la Haute-Vienne est fondé. La rédaction en est confiée à M. Peauger: nous devons féliciter les patriotes de Limoges du choix qu'ils ont fait. M. Peauger s'est préparé, par des études sérieuses, à la carrière si grave, si épineuse de journaliste; il a d'ailleurs donné des preuves incontestables de son aptitude. Nos lecteurs ont pu en juger, car, dans le cours de l'année 1837, il nous a envoyé plusieurs articles remarquables sur les questions pendantes devant les chambres.

La presse départementale est appelée à exercer sur les affaires publiques une large et légitime influence. Pour cela, il faut qu'elle ait des organes dans toutes les localités importantes, il faut que les écrivains appelés à la mission d'éclairer l'opinion le fassent avec talent et prudence: c'est ce que M. Peauger a compris. Dans son premier numéro, il annonce qu'il recherchera sans prévention et sans partialité la cause et le remède des désordres qui affligent la société.

Au point où nous en sommes venus, la question n'est plus seulement politique et populaire, mais elle s'applique d'une manière générale à toutes les parties et à toutes les faces de la société. Les institutions politiques sont plus ou moins défectueuses, le travail est à l'état de désorganisation, toutes les positions sont sans garanties et sans sécurité. Il ne peut plus s'agir seulement, en cas de pareilles circonstances, de la république ou de la monarchie, du prolétariat ou de l'aristocratie. La question s'est agrandie. Tous les intérêts sont en souffrance, il s'agit de les organiser et de leur donner à tous, dans de justes proportions, la satisfaction qu'ils réclament. Il ne faut plus les diviser en catégories hostiles les unes aux autres; mais il faut faire qu'ils puissent se développer dans une harmonieuse solidarité. Le mal

D'abord la Belgique est une enfant qui ne sait que pleurer et se plaindre, et puis elle n'est pas riche; un arbre et un drapeau sont quelque chose pour elle. Je ne serais pas étonnée qu'elle se trouvât fort embarrassée pour acheter un baliveau ou trois aunes de calicot.

Montrez donc autant de générosité que vous avez montré d'esprit, rendez-lui son arbre et son drapeau; qu'elle se mouche et qu'elle se taise!

En agissant ainsi, vous obligerez personnellement celle que vous avez failli faire crever de rire.

III.
La Prusse à la France.

Enchantée de vous avoir divertie, ma voisine, et encore plus enchantée de faire quelque chose pour vous qui faites tout ce que tout le monde veut.

L'arbre et le drapeau sont à la disposition de cette petite pleurnicheuse de Belgique; elle n'a qu'à les envoyer prendre. L'arbre est un peu endommagé et le drapeau un peu sale, mais avec des éclisses et un savonnage il n'y paraîtra plus.

Je ne me charge pas des frais de blanchissage, de raïstplage et de replantage; mais, pour donner un semblant de réparation à la mystifiée, je m'engage à faire mettre un caporal aux arrêts et un soldat au cachot pendant deux heures.

La Belgique alors m'écrira une lettre d'excuses, vous m'adresserez une note de remerciements, je répondrai par un mot de satisfaction, et nous nous embrasserons toutes les trois, en attendant un 270^e et pas dernier protocole.

Agrez l'assurance de mon estime et de mon affection aussi profondes que sincères.

LA PRUSSE.
(Corsaire.)

L'AFFAIRE DE STRASSEN.

269^{me} PROTOCOLE HOLLANDO-BELGE PAR CORRESPONDANCE.

I.
La Belgique à la France.

Ma chère sœur, ma chère protectrice, ma chère belle-mère, vous savez que, toutes les fois que j'ai eu un petit service à réclamer, je n'ai pas manqué de m'adresser à vous.

La grâce avec laquelle vous m'avez obligée sans intérêt m'encourage à vous importuner encore une fois. Je compte comme à l'ordinaire sur votre généreux concours.

La Prusse vient de me faire un trait que je pourrais regarder comme une injure si je le voulais. Elle s'est ingérée d'abattre un arbre de la liberté, à Strassen, et d'emporter le drapeau belge qui le décorait.

Vous conviendrez que cela passe le sans-gêne que permet un bon voisinage; on n'a qu'un drapeau à peu près propre et on vous le traîne dans la boue: le procédé est au moins inconvenant.

Moi, pour mon compte, j'aurais regardé cela comme une mauvaise plaisanterie, mais j'ai, dans ma chambre des représentations, une demi-douzaine de criards qui se sont mis à clabauder, disant que j'étais une sans-cœur, une poutle mouillée, un coq gaulois, si je ne donnais pas suite à l'affaire.

Certainement je suis brave, je crois en avoir donné des preuves au siège d'Anvers que vous avez fait; mais enfin, quelque héroïque que l'on soit, on ne se soucie pas beaucoup d'aller se battre avec quelqu'un qui est de force à vous rendre quatre fèves pour un pois.

Vous, ma chère protectrice, ma brave belle-mère, qui êtes forte comme un Turc, et qui ne cherchez que l'occasion de guerroyer contre tout le monde, dites donc un mot à la Prusse pour moi.

Faites-lui comprendre que vous vous mêlez de la chose si elle ne se tient pas tranquille. Je ne demande pas des excuses, entre braves ça ne se fait pas; mais enfin je ne serais pas fâchée qu'elle me rendit mon arbre et mon drapeau, quand ce ne serait que pour faire taire les piaillards de ma chambre.

Arrangez tout cela dans votre sagesse, et croyez-moi toujours votre très-humble et très-obéissante servante et belle-fille.

LA BELGIQUE.

II.

La France à la Prusse.

Ma chère voisine, c'est toujours avec un nouveau plaisir que je reçois... non... que je saisis l'occasion qui se présente de vous réitérer l'assurance de mon dévouement sincère et de mon entière affection.

J'ai été bien sensible au petit compliment collectif et aux vœux communs qui ont été faits par MM. les ambassadeurs, pour mon bonheur et ma prospérité, à l'occasion du fer mai.

Recevez ici l'expression de toute ma reconnaissance, et soyez persuadée que je ferai tous mes efforts pour que le bon accord et la parfaite intelligence qui régneront entre nous ne soient jamais troublés.

Agrez, etc.

LA FRANCE.

P. S. A propos, j'oubliais quelque chose. J'ai reçu ce matin une petite lettre de la Belgique, notre voisine commune. Il paraît que vous lui avez joué une bonne farce; vous lui avez coupé un arbre et pris un drapeau que vous avez emporté. Ah! ah! ah! le tour est bon! Cette pauvre Belgique! quel nez elle a dû faire! Ah! ah! ah! Pardieu! j'en rirai long-temps!

La plaisanterie est délicieuse, ma spirituelle amie; mais vous savez le proverbe, les farces les plus courtes sont les meilleures, et vous êtes trop femme d'esprit pour prolonger celle-ci.

est constant pour tout le monde : il s'agit d'en rechercher la cause et d'en préparer le remède sans injustes préférences, sans haines, sans préventions et sans partialité. Personne ne doit et ne peut plus songer à raviver les vieilles querelles et à reprendre les vieux errements ; il faut que tous les partis se mettent loyalement au niveau de la situation nouvelle, et ne se souviennent plus du passé que pour profiter de ses enseignements.

C'est sur le terrain de l'organisation générale, des réformes pratiques et régulières, que doivent se rencontrer désormais tous les hommes de cœur et d'intelligence, quelles que soient les opinions auxquelles il aient appartenu. Les hommes de la résistance y viendront avec leurs instincts de conservation ; les hommes du mouvement avec leur désir ardent de progrès, et tout sera discuté avec calme et modération, et tout sera apprécié avec justice et impartialité. Chacun apportera son point de vue particulier, ses idées et son système, et personne ne sera de trop dans cette pacifique et consciencieuse élaboration de l'avenir.

Il appartient surtout aux hommes qui, par leurs antécédents, se rattachent d'une manière plus ou moins intime au principe démocratique, de prendre l'initiative de cette direction nouvelle des intelligences. C'est à eux qu'il convient de poser les questions, de réveiller les bons instincts, d'exciter les sympathies et de préparer les esprits et les intérêts aux réformes que réclame le salut commun ; c'est à eux que revient la mission de rallier toutes les pensées utiles et toutes les tendances honorables, et de donner l'exemple aux différentes nuances de l'opinion par la moralité de leurs actes et la convenance de leurs paroles. En procédant selon cette voie, le parti démocratique sera, dans l'époque nouvelle qui commence, ce qu'il n'a jamais cessé d'être, c'est-à-dire le parti de l'intérêt social et des généreuses inspirations.

Un incendie a éclaté cette nuit aux Brotteaux ; poussée par un vent du nord très-violent, la flamme a fait de rapides progrès. Tout une ile de maisons situées entre la rue Malsherbes et l'avenue de Noailles a été détruite ; plus de cent ménages ont été la proie du feu. Beaucoup de personnes ont été obligées de se sauver par les fenêtres ; heureusement nulle n'a péri. Des voleurs ont essayé de profiter du tumulte naturel en de telles circonstances ; ils ont commis des vols nombreux, mais heureusement plusieurs ont été arrêtés.

On ignore encore la cause de cet affreux incendie, au milieu duquel les troupes de la garnison ont rivalisé de zèle avec les citoyens et rendu de grands services.

Le même emplacement avait été ravagé par un incendie dans la nuit du 13 avril 1829. A cette époque, le feu avait commencé par l'angle sud ; la nuit dernière, il a commencé par l'angle nord.

M. le docteur Gensoul, chirurgien à Lyon, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

On annonce que Mme Minoret, première chanteuse, est arrivée et doit débiter incessamment.

M. Provence a résilié les engagements contractés avec Mme Lafitte et Mme Laurençon ; il s'occupe de leur remplacement.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 9 mai.

DISCUSSION SUR LES CHEMINS DE FER.

M. LEGRAND, directeur-général des ponts-et-chaussées : Messieurs, nous n'avons jamais l'intention, dans telle circonstance que ce soit, d'attaquer l'esprit d'association et les résultats importants qu'on peut en attendre, lorsque cet esprit sera sagement dirigé. (Oh ! oh !) Mais je vois que l'honorable préopinant n'est pas resté dans la parfaite exactitude des faits, quand il a attribué l'achèvement du canal du Languedoc à l'industrie particulière. Le canal du Languedoc, exécuté par suite d'adjudications partielles, a été achevé par les soins de l'administration publique et par les procédés ordinaires. Lorsque les travaux préparatoires ont été finis par adjudication, le bief lui-même a été à son tour mis en adjudication.

PLUSIEURS VOIX : C'est l'ingénieur Riquet qui l'a terminé.
M. LEGRAND : Je ne veux certainement rien ôter à ce que la France doit de reconnaissance à cet illustre ingénieur. Les plans ont été faits par l'administration sur les indications de Riquet, par Berville, ingénieur militaire.

M. le directeur-général parcourt successivement les différents travaux exécutés par les compagnies dont a parlé M. Billaut. Le canal de la Sensée, celui de Saint-Quentin, celui de la Dive ont été exécutés par des compagnies, cela est vrai ; de quels travaux, de quelles dépenses s'agissait-il dans ces entreprises ?

Le canal de la Sensée était une affaire de 1,500,000 fr., celui de la Dive de 1,500,000 fr., celui de Saint-Quentin de 2 millions. Jamais nous n'avons songé à dire que l'industrie particulière n'était pas de nature à réaliser des succès dans de pareilles limites ; cependant ces travaux ont été loin d'être exécutés avec la perfection désirable : le canal de la Sensée n'a pas assez de profondeur ; il en est de même du canal de la Dive ; quant au canal de Saint-Quentin, nous avons été obligés de donner l'ordre au préfet de saisir les revenus si les réparations nécessaires n'étaient pas faites à la fin du chômage prochain de 1838.

M. LEGRAND tire de ces faits cette conséquence que, si l'administration privée entre avec ardeur dans les entreprises de cette nature, elle ne les conduit pas toujours à bonne fin avec un égal succès.

M. LEGRAND, après avoir soutenu qu'en Angleterre l'industrie privée n'exécute pas à meilleur marché que le gouvernement, cherche à prouver que le gouvernement disposera en France des mêmes moyens que les compagnies particulières et peut faire aussi bien qu'elles. On ne peut dire que ces compagnies auront de meilleurs instruments que l'Etat. On connaît le mérite des ingénieurs des ponts-et-chaussées, ils n'abandonnent pas facilement le service de l'Etat. Dernièrement, un ingénieur qui a un faible traitement de 2,800 fr. a préféré rester au service de l'Etat que de passer à celui des compagnies avec de grands avantages.

C'est ce même ingénieur qui a fondé sur les côtes de la Manche un admirable phare qui n'a coûté que 450,000 fr. Ce résultat étonnait M. Stephenson, célèbre ingénieur anglais. M. Stephenson demanda à l'ingénieur français quelle avait été sa récompense pécuniaire. L'ingénieur français répondit naïvement qu'il avait touché 2,800 fr. de traitement par an. M. Stephenson lui demanda si par hasard ce n'était pas 2,800 guinées. Il fallut lui répéter la chose à deux fois. Avec de pareils agents, l'administration peut exécuter les travaux les plus gigantesques et au prix le plus modéré.

M. ARAGO, rapporteur, monte à la tribune. (Un profond silence s'établit.)

Messieurs, dit l'honorable membre, la chambre doit comprendre qu'appelé comme rapporteur à résumer la discussion, je

laisse de côté quelques circonstances que je pourrais considérer comme personnelles. J'aborde immédiatement le fond de la question.

On vous a dit, messieurs, que la commission et particulièrement son rapporteur avaient été mus par la pensée de faire ajourner l'exécution des chemins de fer, jusqu'au moment où la science aurait réalisé certains perfectionnements dont il est question dans le rapport. J'avoue que cette manière d'apprécier nos conclusions m'a singulièrement surpris, d'autant plus que nous nous sommes expliqués en termes clairs et formels sur ce point, et que nous avons dit précisément tout le contraire.

La commission, se trouvant en présence de la proposition première du gouvernement, a dû commencer par examiner si le mode de travail qu'on proposait était admissible, en supposant que la chambre accordât les quatre grandes lignes à la fois. C'est en se plaçant à ce point de vue que la commission, après un examen approfondi, a été d'avis qu'il ne fallait pas travailler simultanément à ces quatre lignes, mais qu'il serait plus utile pour la bonne exécution des chemins, dans l'intérêt des perfectionnements possibles, de n'y travailler que successivement.

Et voici quels étaient nos motifs : nous disions que, l'art du chemin de fer étant réellement encore dans l'enfance, il pouvait survenir dans l'intervalle de quelques années des améliorations, des perfectionnements, dont il fallait pouvoir profiter ; et qu'ainsi, la première ligne étant établie d'abord, on pourrait mettre à profit pour l'exécution des trois autres les études nouvelles, les découvertes importantes réalisées dans l'intervalle. Comment, je le demande, une idée si simple, si claire, si raisonnable, a-t-elle pu être transformée en une résistance absolue à l'établissement des chemins de fer ?

Il en est de même de la question du transit. Nous avons examiné, d'après des chiffres officiels, du point de vue où le gouvernement s'était placé lui-même, si le transit avait réellement toute l'importance qu'on lui attribuait. Eh bien ! nous ne l'avons pas pensé, et nous avons expliqué nos raisons. Il n'y a pas, sur ce point, de lacune dans le rapport ; s'il y en avait une, M. le comte Jaubert, qui a si vivement combattu nos conclusions, n'aurait certes pas manqué de la signaler.

Nous avons ensuite discuté la question financière, et je déclare que la première demande que nous nous sommes adressée a été celle de savoir si nos finances étaient en assez bon état, si nos ressources étaient proportionnées à l'immensité des travaux que le gouvernement voulait entreprendre.

Or, quant à ce point fort grave, nous avons été tout d'abord frappés par une pensée que je retrouve fort nettement exprimée dans un rapport fait en 1828 par un directeur-général des ponts-et-chaussées. Je prie la chambre de méditer les paroles suivantes :

« La résolution prise par l'état de mener à fin l'exécution de grands travaux à une époque fixe et avec des capitaux puisés dans le trésor public, n'est jamais qu'un engagement de l'Etat avec lui-même ; et par conséquent il peut toujours y renoncer, suivant les ressources dont il dispose. » (Mouvement.)

La chambre comprendra mieux à présent la valeur et la portée des promesses du gouvernement en matière d'exécution de grands travaux.

La commission a été en butte à des attaques très-vives pour avoir dit que les machines locomotives n'étaient pas encore arrivées au dernier degré de perfectionnement. Eh bien ! cette opinion je la prendrai volontiers sous ma responsabilité personnelle, et je dirai que les machines locomotives, dans leur état actuel, sont encore une source de dangers incessants, que des oscillations très-rapides imprimées à un corps solide sont une cause de destruction, et que, sous ce rapport, il y a d'importants progrès à réaliser. Je sais que des ingénieurs français s'en occupent, et que, s'ils peuvent rendre sous ce rapport les machines parfaites, ils auront résolu un problème qui changera certainement la face des chemins de fer.

Comment peut-on soutenir qu'aujourd'hui les chemins de fer sont arrivés au dernier degré de perfection, quand on examine seulement les réparations continuelles qu'ils exigent, quand on songe qu'en 1833, par exemple, dans l'espace de trois mois, les machines du chemin de Liverpool à Manchester ont exigé pour 368,000 fr. de dépenses ; qu'il a fallu réparer des machines sur place, les convois étant arrêtés, et que les ouvriers employés à ces réparations ont absorbé 103,000 fr. ; quand on songe enfin que, dans le premier semestre de 1833 seulement, les rails ont exigé une dépense de 238,000 fr. ? On peut donc raisonnablement croire que de nouveaux perfectionnements sont possibles, et pour ma part j'ose espérer qu'ils se réaliseront.

Mais en exposant les chances de succès et les chances de pertes, en comparant les avantages et les inconvénients, nous avons voulu surtout prémunir la chambre contre un entraînement irréfléchi, contre des illusions, contre des chimères. Nous avons pensé que la réalité était déjà assez belle, et qu'il fallait faire voir les chemins de fer tels qu'ils sont et non pas tels que les conçoit l'imagination de quelques hommes. (Très-bien ! très-bien !)

Les chemins de fer sont très-utiles pour le transport des voyageurs. Ils sont encore très-utiles, mais ils le sont moins, pour le transport des marchandises qui se déplacent avec plus de lenteur ; et, en outre, remarquez bien que vous ne pouvez pas imposer les marchandises comme les voyageurs. C'est ici que les canaux ont sur eux un incontestable avantage.

Messieurs, quoique je sois très-partisan des chemins de fer, j'ai regardé comme un devoir d'examiner scrupuleusement si tout ce qu'a proposé le gouvernement offrait des chances de réussite et dans quelle proportion.

Eh bien ! je me suis convaincu par des calculs très-minutieux que, pour le succès des lignes proposées, il faudra que le nombre des voyageurs soit quintuplé. Je ne dis pas que cela soit impossible, car il évident qu'à mesure que les communications deviennent plus faciles, le nombre des voyageurs augmente considérablement. Ainsi, pour en donner des preuves, je dirai qu'en 1768 il y avait à Paris 27 cochés, qui donnaient, nombre moyen, 270 voyageurs ; aujourd'hui il y a 300 voitures et 3,000 voyageurs. Vous voyez que la progression est remarquable. En 1782, la ferme des messageries était de 600,000 fr. ; aujourd'hui la taxe est de 5,500,000 fr.

En 1756, on allait de Paris à Rouen pour 15 fr. et en trois jours ; vous savez qu'on y va aujourd'hui en quelques heures. De tous ces faits, on doit conclure que l'établissement des chemins de fer produira un accroissement considérable du nombre des voyageurs.

Maintenant j'aborde la question de savoir si les chemins de fer doivent être exécutés par le gouvernement ou par l'intérêt privé.

Nous persistons dans cette conviction, que l'intérêt privé est meilleur juge des obstacles, et plus persévérant et plus apte à les surmonter. Là où toute la science et tout le zèle du corps des ponts-et-chaussées n'avaient rien aperçu, des compagnies ont réussi à mener à fin de fort belles opérations. Je pourrais rappeler cette prétendue impossibilité alléguée par des ingénieurs de ce corps de traverser une vallée. A leurs yeux les difficultés étaient insurmontables. Eh bien ! cette impossibilité fut niée formellement, et l'administration finit par changer d'avis.

Autre fait. Un ingénieur d'un très-grand mérite fut chargé, il n'y a pas fort long-temps, d'exécuter un chemin de fer, précisément sur l'une des lignes qui sont aujourd'hui en question. Cet ingénieur rencontre sur la ligne un parc appartenant à une personne très-riche, au travers duquel il désespérait de pouvoir passer. Voyant la résistance qu'on lui opposait, il marcha sur la rive droite en jetant un pont, et puis il établit un second pont pour rattraper la rive gauche. Voilà son projet.

Eh bien ! une compagnie se présente ; et le principal concessionnaire va trouver la personne qui adhère aussitôt à la proposition, à la seule condition de faire un saut de loup.

Messieurs, M. le président du conseil disait hier qu'il ne fallait pas s'arrêter au futile plaisir de mettre en désaccord avec eux-mêmes les membres de l'administration. Je n'ai pas cette intention ; cependant je ne puis m'empêcher de rappeler que M. le comte Molé a été l'un des plus chauds avocats des compagnies. En 1828, il fit un excellent rapport, dans lequel il déclarait et il prouvait que dans une foule de circonstances les devis de l'administration étaient remplis d'erreurs qui, disait-il, semblaient inséparables de tout ce qu'elle entreprend. (On rit.)

M. le rapporteur cite plusieurs autres fragments dans le même sens, et ajoute : Je regrette fort de n'avoir pas connu ces passages remarquables quand j'ai rédigé mon rapport ; certes, je n'aurais pas manqué de les reproduire. (Nouveaux rires.)

M. le comte Molé, continue M. Arago, citait des cas nombreux dans lesquels l'administration s'était étrangement fourvoyée. Ainsi, dans les devis de deux canaux, elle s'était trompée d'un huitième ; par le canal du Nivernais, l'erreur était de cinq huitièmes ; enfin, pour le canal latéral à la Loire, elle était de sept dixièmes. (Mouvement.) Assurément, Messieurs, ces faits viennent fort à l'appui de nos conclusions, et nous sommes heureux d'avoir ici M. le président du conseil pour nous en rendre compte. (On rit.)

J'ajouterai, Messieurs, que c'est à tort que M. le ministre du commerce m'a présenté comme un adversaire des ponts-et-chaussées ; si vous tenez à eux par un lien administratif, moi je leur suis attaché pour un lien non moins respectable. Ils ont été presque tous mes élèves, et je sais ce qu'on peut attendre de leur zèle et de leur science si laborieusement acquise. (Très-bien !)

Si ce corps était mieux organisé, il ferait de grandes choses. M. le rapporteur cite ensuite plusieurs faits tendant à démontrer à quel point l'organisation des ponts-et-chaussées est vicieuse ; mais à cet endroit de son discours il est interrompu par les cris : « A demain ! à demain ! »

M. LE PRÉSIDENT : L'heure est trop avancée pour continuer plus long-temps. La chambre entendra la suite du résumé de M. Arago demain à l'ouverture de la séance ; et à une heure précise je ferai l'appel nominal.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 10 mai.

PRÉSENCE DE M. DUPIN.

A une heure et demie, la séance est ouverte, et le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi sur les chemins de fer.

M. ARAGO, rapporteur, a la parole pour continuer le discours que l'heure avancée l'a empêché de terminer hier.

Après avoir présenté quelques nouveaux arguments en faveur des travaux par les compagnies, M. Arago arrive à la question de l'agiotage auquel donnerait lieu l'émission des actions, si les chemins étaient concédés à des compagnies. Le gouvernement, dit-il, ne veut pas confier aux compagnies les grandes lignes, parce qu'il craint l'agiotage sur les actions ; en ce cas donc, pourquoi leur accorde-t-il les lignes secondaires et les embranchements qui, de son aveu, coûteront beaucoup plus ? Pense-t-il qu'on n'agiotera pas, parce qu'on n'aura que des actions de petites lignes ?

Le véritable moyen de faire cesser l'agiotage, dit-il, c'est la suppression des actions industrielles sur laquelle la commission a été unanime. Allez à la Bourse, messieurs, et vous y trouverez des hommes qui vous diront : Donnez-moi une idée et un journal pour la préconiser, je vous la paie 100,000 francs. (Mouvement.) Il y a des journalistes, hommes de conscience et de talent ; ceux-là, je m'honore de leur amitié ; mais il y en a qui font de leur plume métier et marchandise. Ils préconisent telle ou telle affaire selon qu'ils ont reçu un nombre plus ou moins grand d'actions industrielles. Ils parlent des chemins de fer à propos d'un vaudeville, d'une course de chevaux. Que faites-vous donc dans les chemins de fer ? les rails, les machines ? Ils pourraient répondre : Nous sommes historographes. (On rit.)

Au surplus, continue l'orateur, l'agiotage dans ces derniers temps n'a pas été aussi effréné qu'on a bien voulu le dire. Ainsi, une affaire qui peut et doit donner des résultats fort utiles, le fer galvanisé, a vu ses actions s'élever subitement de 1,000 fr., prix d'émission, à plus de 3,000 fr. Cela est exorbitant, et j'en suis fâché, car l'affaire s'est produite avec un témoignage favorable de l'Académie des Sciences. Mais il est certain cependant qu'il n'y a pas eu plus de douze actions portées à la Bourse, et encore il n'est pas sûr que le vendeur et l'acheteur ne soient pas la même personne. (Chuchotements.)

Examinant ensuite la question sous le rapport stratégique, le savant orateur établit que le transport des troupes serait tout aussi facile par les chemins de fer appartenant aux compagnies, que par ceux qu'exécuterait le gouvernement. Il pense que l'Etat a un emploi plus utile de son argent dans les réparations à faire à nos routes et à nos rivières navigables, sans vouloir entreprendre ce que les capitaux particuliers peuvent faire mieux et plus vite que lui.

Mais, dit-on, se présente-t-il réellement des compagnies soumissionnaires des chemins de fer ? Je connais peu de maisons de banque, je ne sais pas conséquemment ce qui se passe à cet égard dans la haute finance ; mais je sais positivement que l'un des soumissionnaires du chemin de fer d'Orléans, M. Casimir Lecomte, a obtenu 30 millions de souscriptions dans le seul cercle de ses connaissances, sans avoir recours aux annonces, aux distributions d'imprimés, ni même aux banquiers. Une autre compagnie se présente aussi pour le même chemin. Elle trouverait les fonds suffisants ; car M. Laffitte m'a déclaré que sa maison les fournirait au besoin.

Pour le chemin de Rouen, 71 millions de souscriptions ont été recueillis ; il y a sur la liste des souscripteurs, qui a été mise sous mes yeux, des signatures de députés, de magistrats et d'un grand nombre de propriétaires riverains.

M. ARAGO s'attache à prouver ici que c'est à tort qu'on a prétendu qu'en Angleterre les grandes fortunes étaient la cause de la facilité avec laquelle les souscriptions se remplissent. Les grands propriétaires en Angleterre, dit-il, sont précisément ceux qui s'opposent à la construction des chemins de fer ; d'ailleurs leurs opérations faites dans les deux pays prouvent jusqu'à l'évidence que la France a l'avantage sur l'Angleterre dans la prompt réalisation des capitaux.

M. ARAGO termine en persistant dans les conclusions de la commission.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Correspondance particulière du Censeur.)
Présidence de M. Delahaye.

COMLOT HUBER. — ATTENTAT A LA VIE DU ROI.

(Audience du 10 mai.)

Le bruit se répand que l'accusé Vincent Giraud vient d'être atteint d'une violente maladie. Cette nouvelle agite tout l'auditoire : la cour renverra-t-elle l'affaire à une autre session, ou bien fera-t-elle une disjonction ? Cet incident fait le sujet des conversations avant l'ouverture de l'audience.

A dix heures la cour entre en séance. Giraud n'est pas au nombre des accusés. Mlle Grouvelle ne porte plus la même toilette ; sa mise est beaucoup plus élégante qu'aux premières audiences.

Le président : Il nous a été remis un rapport par MM. les médecins de la Conciergerie, constatant que Vincent Giraud a été atteint hier soir, à neuf heures, d'une violente congestion cérébrale, accompagnée de mouvements nerveux. L'accusé ayant toujours résisté à ce qu'il lui fut opéré une saignée, une application de vingt sangsues lui a été faite. Nous allons entendre MM. les médecins.

Les trois docteurs donnent lecture de leur rapport. Il en résulte que l'accusé Giraud, atteint d'une congestion cérébrale, est dans l'impossibilité absolue de paraître devant la cour.

M. le président : Avez-vous une opinion arrêtée, Messieurs les docteurs, sur la durée possible de la maladie ? — R. Nous ne pouvons rien prédire de positif à cet égard ; la maladie est violente.

D. Demain, après que les premiers remèdes auront produit leur effet, ne pourrez-vous pas dire à la cour ce qu'il en sera de cette maladie ? — R. Nous ne pourrions encore nous expliquer que d'après quelques probabilités.

M. Frank-Carré, sur un signe de M. le président qui l'engage à prendre la parole : Nous pensons qu'il serait convenable de suspendre jusqu'à demain le cours des débats.

Me Emerdinger : La maladie de Giraud ne me paraît pas un motif suffisant de continuer l'affaire à demain. Cet accusé est insignifiant dans le procès, et sa présence n'est point nécessaire.

Me Leblond, défenseur de Giraud, demande que l'accusé soit transporté dans une maison de santé.

Le président : A moins que MM. les docteurs n'en jugent autrement, nous ne donnerons que demain l'ordre du transport de l'accusé à la maison de santé.

Les médecins déclarent qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que le malade reste jusqu'à demain dans l'infirmerie de la Conciergerie.

Me Favre : Quoi qu'il puisse advenir, Giraud ne pourra paraître demain à l'audience. La cour devrait donc prononcer aujourd'hui. La position des accusés est cruelle, et ils ont hâte d'en sortir.

Me Arago : Nous demandons qu'il soit passé outre aux débats, et que la disjonction soit prononcée par la cour.

M. Franck-Carré : Nous pensons, nous, qu'il est prudent d'attendre que les médecins aient fait un nouveau rapport. Prenons patience jusqu'à demain.

Me Arago : Quand même il y aurait demain du mieux dans l'état aujourd'hui alarmant de l'accusé, il serait impossible, après une secousse aussi violente que celle d'une congestion cérébrale, qu'il parût ici avant huit jours. Je ne vois, quant à moi, aucun empêchement de disjoindre l'affaire.

La cour, après en avoir délibéré, considérant que d'ici à demain un mieux sensible peut se déclarer dans la situation de Giraud, et voulant attendre l'avis définitif des médecins pour se prononcer, continue l'affaire à demain, 10 heures précises.

A 11 heures, la séance est levée.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

On écrit de Libourne :

« Un nouveau Louis XVII vient d'être l'objet d'une procédure correctionnelle près de notre tribunal. Rencontré au moment où il mendiait, et sommé d'exhiber son passeport, il ne répondit aux injonctions des agents de la force publique que par des épithètes injurieuses. Il fut, en conséquence, immédiatement arrêté. Durant sa détention, il n'a cessé de protester de ses droits à la couronne de France. S'il faut l'en croire, il en était à sa treizième instruction correctionnelle. Poursuivi, notamment au Havre, à Rouen, à Orléans, à Versailles, à Paris et à Besançon, pour avoir manifesté ses royales prétentions, il a partout été acquitté sous le prétexte d'aliénation mentale.

« Cette incroyable opinionnaire des tribunaux français l'offense et le désespère. En fait, il est bien le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Des gens qu'il qualifie de puissants misérables, ont, lorsqu'il n'avait que trois ans, substitué à son nom celui de Persac (Victor), a appellation vulgaire sous laquelle est réduit à vivre l'héritier de tant de rois. » Toutefois, le moment ne lui paraît pas favorable pour faire valoir ses droits au trône ; toute son ambition se borne, quant à présent, à obtenir de Louis-Philippe (dont il est le souverain) deux années d'arrangements d'une pension militaire que le gouvernement lui sert, et dont toutes ses démarches n'ont pu jusqu'ici amener la rentrée.

« Cette circonstance explique son dénuement et la pénible obligation où il est de tendre la main. Quant aux injures, elles lui ont été arrachées par les procédés tout-à-fait inconvenants du commissaire de police, qui n'a eu pour lui aucun des égards commandés par son rang.

« Tel est l'aperçu de l'interrogatoire subi par Persac.

« Le tribunal de Libourne ne pouvait manquer de faire comme ceux de Lyon, d'Orléans, de Versailles, etc., et, par ordonnance, la chambre du conseil s'est empressée de rendre le pauvre fou à la liberté. »

Variétés.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN EUROPE, DEPUIS LES ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS.

Par A. Blanqui aîné. — Tome II.

Ce second volume de l'*Histoire de l'économie politique* est d'un intérêt actuel, puisqu'il aborde les temps modernes, et ne s'arrête au temps présent qu'après en avoir exposé les conquêtes, et précisé la situation au point de vue scientifique. Pour l'avenir, qui oserait le prophétiser, ou même le prévoir, à considérer les changements qu'une seule année peut introduire dans les mœurs industrielles d'un peuple ? De telles hardiesses ne sont point de l'école à laquelle appartient l'honorable professeur du Conservatoire ; école un peu trop prudente peut-être, et fort sceptique en matière de synthèses sociales ; aimant à vivre en bons termes avec les systèmes nouveaux, mais sans leur donner de gages ; se bornant à l'exploration et à l'analyse des faits, tandis que d'autres prétendent réformer tout-à-l'heure, et créer

sans aucun délai. M. Blanqui reprend la suite des événements à Colbert et à Louis XIV, et trace, avec cette allure vive et rapide que nous avons louée déjà, le tableau saisissant des grandes et belles formes économiques qui eurent lieu à cette époque mémorable de notre histoire. Les créations de Colbert furent, en effet, d'une hardiesse qui n'a été dépassée que par la témérité vertueuse de Turgot, et ces démolitions terribles, mais incomplètes, de la Convention nationale. Manufactures, agriculture, commerce, marine, mendicité, routes, canaux, colonies, tout est réglé, ordonné, gouverné d'une main vigoureuse que guidaient le patriotisme le plus ardent, l'étude et la connaissance approfondie des hommes et de leurs intérêts. « Il est facile de reconnaître dans Colbert, dit M. Blanqui, l'un des novateurs les plus résolus dont l'histoire fasse mention, et l'on n'avait jamais vu plus clairement ce que peut le génie d'un grand peuple quand il est gouverné par des hommes dignes de le comprendre et de le diriger. » Et pourtant Colbert, qui éleva si haut la prospérité de la France, qui créa une législation commerciale si vaste et si belle, qui disait au plus prodigieux des princes : « Il faut, Sire, épargner cinq sous aux choses non nécessaires ; et jeter les millions quand il est question de l'intérêt ou de la gloire de votre règne ; un repas de 3,000 livres me fait une peine incroyable, et lorsqu'il s'agit de millions d'or pour la Pologne, j'engagerais ma femme et mes enfants, et j'irais à pied toute ma vie » ; cet homme, en fin de compte, fut considéré comme un ennemi public ; le peuple, aveuglé, troubla ses funérailles, et il fallut jeter ses restes, la nuit, dans un caveau de Saint-Eustache. Mais Vauban, qui, suivant l'expression de Châteaubriand, avait enveloppé la France de forteresses, comme on enferme un beau jardin, Vauban ne fut-il pas brutalement disgracié pour quelques vérités austères sur l'état misérable du pauvre peuple ? Et Turgot lui-même, pour un peu de liberté industrielle qu'il voulait donner à nos pères, ne fut-il point cruellement raillé par eux, et poursuivi comme un vil charlatan, un véritable malfaiteur ? Triste et désolante destinée commune à tous les grands bienfaiteurs de l'humanité : pour eux, la croix et la croix, et quelque jour peut-être les tardifs hommages de la postérité !

Le règne de Louis XV et la Régence sont fertiles en événements dont l'influence économique s'est fait long-temps sentir. L'historien étudie avec une prédilection marquée l'influence du fameux système de Law. Cet Ecossois de génie vint un siècle trop tôt ; il a fait beaucoup de mal, il eût fait beaucoup de bien si, pour soutenir le crédit qu'il pouvait réellement fonder en France, il n'eût point abusé des armes que le despotisme mettait trop largement au service de son esprit aventureux. Des bouleversements inouïs dans les fortunes, qui suivirent, et de la réaction qui succéda, naquit la célèbre école des économistes, hommes honnêtes et probes, que l'on a trop décriés, qui se trompèrent souvent, mais qui mirent sur la voie des vérités les plus utiles. Cette origine de l'économie politique, traitée scientifiquement en France pour la première fois, est merveilleusement exposée par M. Blanqui ; c'est un chapitre où brille toute la sagacité des meilleurs historiens. La même finesse d'aperçus, la même chaleur de style sans déclamation, se distinguent également dans le récit des faits économiques qu'il recueille jusqu'à nos jours, et qu'il explique souvent l'un par l'autre avec un remarquable talent d'analyse.

L'histoire d'une science n'est en effet qu'un traité de cette science ; car comment signaler la première expression d'un principe sans joindre une appréciation, sans en discuter l'importance et le mérite, sans l'approuver ou le combattre ? Sous ce rapport, il est peu de livres d'économie domestique qui puissent se lire avec plus d'utilité. Si l'on veut donner le goût de la science, c'est par lui désormais qu'il en faudra faire commencer l'étude. M. Blanqui examine et juge les écrivains, quelle que soit l'école ou la nuance systématique à laquelle ils appartiennent, nous ne dirons point avec impartialité, car entre la vérité et l'erreur nous ne connaissons pas de composition possible, mais avec tout le respect, avec toute la convenance qui sont dus à nos aïeux intellectuels. Cette révérence de bon goût est malheureusement trop rare de nos jours, où l'on outrage les gens qui nous ont faits ce que nous sommes, où l'on écrit insouciantement contre ceux qui nous apprirent à lire. Si, au travers de cette discussion de doctrines énergiquement menée, on cherche à découvrir l'école à laquelle appartient l'historien, on le trouvera toujours appréciateur ingénieux de toutes celles qui ont régné tour à tour sur le monde savant, ou qui ont pris en main le timon des affaires ; il se montrera vulgarisateur éloquent et facile des principes favorables à la liberté d'action, adversaire infatigable et mordant des systèmes qui jettent les travailleurs dans des conditions artificielles et anormales, rude surtout, très-rude aux lois dites de protection qui, depuis Charles-Quint, ont enfanté tant de maux en Europe.

M. Blanqui reproche avec raison à plusieurs écrivains éminents de ne conclure à rien, de ne rien résoudre ; mais ne pourraient-ils pas lui renvoyer l'accusation ? Sans doute les solutions sont difficiles, et les bizarreries de quelques socialistes, qui prennent pour des institutions faciles à détruire et à remplacer ce qui est de l'essence même et de la nature de l'homme, maintiennent les économistes sensés dans la circonspection. A la vérité, sonder les plaies de notre société, en décrire la nature et peindre des plus vives couleurs les dangers dont elles nous menacent, c'est préparer la découverte des moyens curatifs ; mais les gens qui souffrent sont impatients, et nous sommes ainsi faits, qu'après la dissertation du médecin, nous lui demandons toujours d'écrire une ordonnance. Eh ! mon Dieu ! il est trop vrai que dans la répartition des fruits du travail les capitalistes se font la part du lion ; mais comment sortir de cette position, que les véritables économistes ne sauraient croire fatalement incurable ? Il est trop certain que, dans l'état actuel des choses, la main-d'œuvre et la matière première ne sont plus que deux éléments industriels placés au même niveau, et que le salaire représente à peine la somme de forces physiques que l'ouvrier dépense à l'œuvre de la production ; il suit bien de là que, quand l'âge et l'excès de labeur ont anéanti ces forces, le paupérisme se recrute sans fin de nouvelles victimes, grossies d'un autre côté par la débâche et les unions imprévoyantes. Mais qui rendra plus équitable ce partage du bénéfice industriel ? M. Droz, à qui M. Blanqui donne dans son livre les louanges les plus justement méritées, a dit : « L'économie politique est le plus ferme auxiliaire de la morale. »

Pour nous, il nous semble plutôt que la morale est la base la plus indispensable de l'économie politique. C'est elle qui dictait à Colbert d'épargner cinq sous au pauvre contribuable ; c'est elle qui inspire à beaucoup d'honorables chefs d'industrie quelque intérêt pour leurs pauvres ouvriers ; c'est elle enfin qui enseigne à de respectables travailleurs la prévoyance et l'économie. La propagation de la morale par l'enseignement de tous les degrés est donc, en définitive, si l'expérience des siècles et les plus grands philosophes ne mentent pas, la seule marche à prendre pour atteindre à la plus importante des solutions, celle d'une plus grande somme de bonheur parmi les classes laborieuses et souffrantes.

À part l'intérêt extrême des matières et leur gravité, il régnait dans l'*Histoire de l'économie politique* une séduction de style

M. DEFAURE dépose sur le bureau de la présidence le rapport sur le budget du ministère de la justice.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE monte à la tribune pour répondre à M. Arago. Il déclare qu'il se retranchera dans les limites des difficultés qu'a présentées ce projet de loi. On a accusé, dit-il, le gouvernement d'imprudence, on a cherché à nous faire prendre le change ; nous avons cru que, lorsque quatre lignes de chemins de fer étaient demandées aux chambres, il convenait que le gouvernement présentât un vaste projet ; on a dit que nos vues étaient gigantesques, nos efforts imprudents.

M. MARTIN défend le projet de loi ; le gouvernement a eu raison de ne pas proposer un mode d'emprunt, au moyen duquel nous aurions réalisé le projet présenté. Avec notre excellent crédit et notre réserve d'amortissement, la question financière n'offre pas d'objection sérieuse, et doit être écartée.

Quelle différence met la commission entre les deux systèmes qui sont en présence ? La voici : on admet bien le concours des compagnies et de l'Etat, mais on veut que les compagnies ne laissent à l'Etat que ce dont elles ne veulent pas. Nous, au contraire, nous voulons que l'Etat se fasse sa part et choisisse. Nos adversaires exigent que le gouvernement s'humilie devant les compagnies, et qu'il se borne à des travaux obscurs, coûteux, difficiles... (Dénégations.) S'il en était ainsi, Messieurs, le rôle du gouvernement ne serait plus qu'un rôle, je ne dirai pas mesquin, mais misérable... (Nouvelles et vives dénégations.)

M. LE MINISTRE soutient qu'il y aurait imprudence au gouvernement à se fier aux signatures données par les souscripteurs des chemins de fer en question. Il s'agirait de plus de 300 millions à employer aux travaux cette année, et, au moins, de 210 millions, en s'en tenant aux chemins indispensablement nécessaires. Où trouver ces capitaux ? Le devoir de l'Etat est de préserver les compagnies elles-mêmes de la ruine qui les attendrait inévitablement. S'il leur livrait la construction des grandes lignes, et notamment celle de la Belgique, il commettrait une faute énorme. Ce serait accepter une responsabilité dont il ne se chargera jamais.

Si la chambre veut accorder au gouvernement la construction des grandes lignes de Belgique et de Marseille, le gouvernement, j'en fais ici la déclaration formelle, écartera les propositions qui lui seront faites pour les autres lignes, il les examinera avec la plus grande attention, et avec assez de promptitude pour présenter sur ces concessions des projets de loi à la chambre dans la session actuelle. (Longue agitation. — Réclamations diverses.)

M. ARAGO interrompt M. Martin pour lui faire observer qu'il devait ignorer si des compagnies se présentaient pour le chemin de Marseille à Avignon, parce que les documents donnés à la commission par le ministère semblaient indiquer le contraire.

M. LE PRÉSIDENT : Prenez vos notes, et n'interrompez pas. Les interruptions sont toujours contraires à une bonne discussion.

M. HAVIN : On permet toujours les interpellations quand c'est un ministre qui occupe la tribune.

M. LE PRÉSIDENT : C'est un tort, et c'est toujours malgré moi que cela a lieu.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE explique longuement la nature des propositions faites par M. Cockerill, et il déclare que le gouvernement n'a jamais cru ses offres sérieuses.

M. FOULD : Je demande la parole.

L'an dernier, poursuit le ministre, M. Cockerill demandait une subvention : il a discuté mille francs par mille francs la subvention qu'il demandait, en la déclarant indispensable. J'ai vu avec étonnement, je l'avoue, M. Cockerill abandonner sa demande et renoncer à ces subsides qu'il jugeait d'abord si nécessaires à l'accomplissement de son œuvre.

M. MARTIN demande s'il n'y a pas une contradiction dans l'opinion de M. Berryer, qui ne veut pas qu'on commence par le chemin de Belgique, et qui veut qu'on le donne à une compagnie, parce qu'il sera plus vite achevé que par le gouvernement. On a, d'ailleurs, donné contre le chemin de Belgique certaines raisons mystérieuses qu'on n'a pas expliquées nettement. Qu'on parle donc franchement.

N'y a-t-il pas d'immenses avantages dans ce contact des provinces rhénanes qui seront à douze, dix-huit, vingt-quatre heures de notre capitale, et qui viendront jouir de notre civilisation et s'imprégner de nos mœurs ? Il y a d'ailleurs entre nous et la Belgique une solidarité désormais impérieuse, et si nous avons deux fois volé au secours de sa dynastie, c'est que nous comprenons toute la force de cet intérêt, de cette fraternité. L'importance politique de la ligne de fer de Belgique est donc incontestable ; je sais bien qu'il y a certaines personnes qui la nient, mais elle n'en existe pas moins.

M. BERRYER, vivement : Je demande la parole ! (Agitation prolongée.)

M. LE MINISTRE DU COMMERCE fait valoir l'utilité pour la France de ne pas voir la Belgique déplacer ses intérêts commerciaux et porter ailleurs ses capitaux. Il ne faut pas dire non plus que la Belgique reste indolente en présence du projet. Une assemblée d'ingénieurs belges et français s'occupe à l'instant même d'examiner si la ligne devra passer par Mons ou par Courtray.

On veut armer province contre province et les rendre jalouses les unes des autres ; eh bien ! désormais, par l'établissement des chemins de fer, cette rivalité à propos de leurs intérêts n'existera plus ; le midi connaîtra enfin le nord qu'il ne connaît pas, le nord apprendra à connaître le midi.

On a fait appel à cette espèce de lutte entre les provinces ; mais qu'arriverait-il si ces querelles devenaient sérieuses, si ces arguments étaient admis ? Le midi rejeterait les projets de travaux dans le nord, et réciproquement. (Mouvements divers.)

Vous aurez dans quelques jours à examiner le canal latéral de la Garonne (interruption) ; il serait donc repoussé par le nord, à qui on enlèverait aussi le canal qu'il demande. Le gouvernement, messieurs, est juge des bienfaits qu'il dispense, et venir ainsi exciter le midi contre le nord... (Nouvelle interruption.)

M. BERRYER : Je n'ai rien dit de cela.

M. MARTIN : Je n'ai pas nommé d'orateur, mais je sais que plusieurs orateurs ont dit, sans développer leur pensée (et elle n'en était que plus dangereuse), qu'il n'était pas juste que tous les contribuables payassent des travaux dont ils ne profiteraient pas tous. Nous avons fait notre devoir, nous l'avons fait tout entier ; et si le projet est rejeté, la responsabilité n'en sera pas au ministère, mais aux chambres. (Vives rumeurs.)

M. BERRYER : Je veux parler d'un fait que je regarde comme personnel, et que la chambre doit regarder comme tel. J'ai dit que M. le ministre avait fait allusion à mes opinions politiques. Messieurs, ne craignez pas que je mêle rien d'irritant à une discussion si calme, si lumineuse, et qui intéresse à un si haut point la prospérité du pays.

M. BERRYER rappelle qu'il a dit que là où l'industrie était développée, là où les populations étaient agglomérées, il fallait prendre les richesses qui devaient servir à l'augmentation de cette prospérité ; que là où l'industrie souffrait, au contraire, il fallait que le gouvernement se décidât à faire d'utiles sacrifices.

La séance continue.

qui entraîne et ne permet plus de quitter le livre dès qu'on en a lu quelques pages. C'est la langue française, avec toute sa clarté, sa grâce et sa fraîcheur, mise au service d'une science peu habituelle à ce secours si bien fait pour la populariser. Buffon a dit que les livres bien écrits sont les seuls qui vivent.
L. L. (Constitutionnel.)

Le nouvel ouvrage que vient de publier M. Beaulieu, sous le titre d'*Histoire du commerce, de l'industrie et des fabriques de Lyon*, est un de ceux dont le sujet s'adresse à tous, en même temps que la modicité du prix du volume est un moyen qui doit le faire pénétrer dans toutes les classes de la société. Les précédentes publications du même auteur sont un sûr garant que, dans celle-ci, il a eu soin de s'entourer de tous les documents nécessaires pour tirer tout le parti convenable d'un sujet si important, surtout pour notre ville qui, jusqu'à ce jour, n'avait vu aucun de ses écrivains s'occuper d'un ouvrage exclusivement consacré à ce qui fit de tout temps la prospérité de

notre cité. Quoique beaucoup de choses aient pu sans doute échapper à l'auteur, toujours est-il, selon nous, que M. Beaulieu a le premier donné l'exemple de la publication d'un travail vraiment utile sur cette matière, et qui, d'après la lecture de son livre, nous a paru avoir nécessité beaucoup de soins et de recherches, ce dont nous ne doutons pas que le public lui en sache gré. — Un vol. in-8°. A Lyon, chez Baron, libraire-éditeur, rue Clermont, 5, et les principaux libraires.

M. Becker, Polonais, rue Bourchanin, n° 36, a trouvé sur le quai du Rhône une boucle d'oreille en or.
S'y adresser chaque jour, de 8 à 9 heures du matin.

M. Pruszyński, Polonais, grande rue de Vaise, 33, a trouvé une bourse avec de l'argent. La personne à laquelle elle appartient n'a qu'à s'adresser à lui, tous les jours, de 5 à 7 heures du matin.

BOURSE DE PARIS DU 10 MAI.

La rente s'est améliorée un peu, quoique les affaires aient été limitées. La baisse. L'actif est sans mouvement.

Cinq pour cent	108 15	108 25	108 15	108 25
— fin courant	108 35	108 50	108 35	108 45
Quatre pour cent	101 50			
Trois pour cent	81 5	81 5	81 5	81 5
— fin courant	81 10	81 10	81 10	81 5
Rentes de Naples	100 90	100 90	100 90	100 90
— fin courant	100 90	100 90	100 90	100 90
Caisse hypothécaire	820			
Emprunt d'Haïti	485			
Actions de la Banque	2700			
Quatre Canaux	1213			

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.
LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 11.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1058) Lundi quatorze mai mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place Neuve-des-Carmes de cette ville; il sera procédé, au préjudice des cohéritiers Donmartin, à la vente judiciaire de divers objets saisis, consistant en une grande quantité de fauteuils, chaises, tables, bois de lit, tapis, poêles, armoire, tableaux, cadres, marbres, fer, cuivre, etc; le tout ayant appartenu au défunt Donmartin, en son vivant marchand de meubles à Lyon.
ENGLER.

(1059) Lundi prochain quatorze mai mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place du marché, à la Croix-Roussé, faubourg de Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, horloge, commode, buffet, établi de charpentier, étaux, scies à main et autres, presses, sergents et autres objets.
DEMARE.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165.

VENTE JUDICIAIRE,

ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Des créances et actions dépendant de la succession bénéficiaire de M. Henri Grataloup.

Le lundi vingt-un mai mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165, il sera procédé à l'adjudication, aux enchères publiques, des créances actives et actions dépendant de la succession bénéficiaire de M. Henri Grataloup, qui sont détaillées dans le cahier des charges, et dont la valeur totale s'élève à 20,596 fr. 69 cent.

Attendu que l'adjudication sera faite aux périls et risques de l'acquéreur, sans maintenue ni garantie de la solvabilité des débiteurs, ni même de l'existence des créances, la mise à prix a été fixée à la faible somme de deux cents francs, c. 200 fr.

Cette adjudication aura lieu en vertu d'un jugement du tribunal civil de Lyon, du dix-sept février mil huit cent trente-huit, qui commet M^e Darmès, notaire, pour procéder à ladite adjudication.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges. (538)

ANNONCES DIVERSES.

(4823) A VENDRE. — Maison de campagne à Collonge, près la Saône, composée de sept pièces, cave voûtée, puits à eau claire, remise, et quatre bicherées de terrain tout clos de mur, tenant à la maison.
S'adresser à M. Large, boucher, à Serin, n° 11.

(4840) A VENDRE pour le prix de sept mille francs. — Maison de campagne située sur la route de Crémieu, territoire de l'Aigle, à Villeurbanne, composée de deux rez-de-chaussée, chambres et grenier, quatre cents arbuttes clos de murs, lieux d'aisance et grande tonne, tables et bancs.
S'adresser chez Revollier, rue de la Croix, n° 24, à la Guillotière.

(4834) A VENDRE ou A LOUER. — Une belle maison de campagne, nouvellement bâtie, très-bien agencée et décorée intérieurement, ornée d'un péristyle ou galerie extérieure, avec puits garni de sa pompe, glacière, écuries, remise, etc., dans un clos de huit bicherées plantées en jardin anglais, située à Oullins, près du village et sur les bords de la rivière.
S'adresser à Lyon, chez M. Raphaël Flachéron, place des Célestins, n° 6.

(6988) A VENDRE. — Un fonds de café, cours Bourbon, n° 25, au coin de la rue de Condé, aux Brotteaux. Il est bien achalandé; les meubles sont en très-bon état. On donnera des facilités pour le paiement. — S'y adresser.
Le propriétaire se retire pour aller à la campagne.

(4838) A VENDRE. — Un grand billard neuf à la moderne et un autre de rencontre; une table à coulisse à quinze couverts.
S'adresser chez M. Grimaud, aux Brotteaux, rue Tronchet, n° 7, au 2^e.

(4813) A LOUER de suite. — Plusieurs appartements garnis, à Villeurbanne, près l'arrivée des omnibus, avec jouissance de la promenade dans un vaste clos.
S'adresser à M. Lornage, rue de la Croix, n° 21, à la Guillotière.

(4819) A LOUER de suite. — Un magasin parfaitement agencé, rue Chalamont, occupé par un marchand-tailleur.
S'adresser à M. Vanham, marchand-tailleur, rue Chalamont, 1.

(549) A VENDRE. — Un joli fonds de bonneterie et mercerie, situé aux Terreaux. — Prix: 10,000 f.
S'adresser au cabinet de M^e Thébaud, avocat, rue Ecorchebœuf, n° 17.

(4801) A VENDRE pour liquidation. — Fonds de quincaillerie très-bien agencé et très-bien situé, galerie de l'Argue, n° 26. S'y adresser.

(7001) A VENDRE de rencontre. — Calèche neuve. Pour la voir, se présenter à toute heure chez M. Rey, sellier, rue Ste-Hélène, n° 12.

(2006) Divers capitalistes demandent à acquérir des maisons en ville et dans la banlieue, avec un revenu assuré. — On propose des acquéreurs pour un magasin de rubans, bon café, et autres.

— On demande 120,000 fr. pour l'exploitation d'une usine marchant par la vapeur, et rendant par jour 160 fr.; elle est susceptible d'accroissement.

— On offre des viagers jusqu'à concurrence de 20,000 fr.

— On offre une place de commis-voyageur ayant rapport à la mercerie, avec garantie.

S'adresser à M. Cornaton, descente du Pont-de-Pierre, n° 2, au 1^{er}, à Lyon.

(4833) On demande une personne qui puisse faire un versement de 3,000 fr. pour un commerce en pleine activité. Elle tiendrait en même temps les écritures.
S'adresser au bureau du journal.

(4821) On demande un professeur, pouvant s'associer ou acheter, pour un pensionnat primaire de soixante élèves, dont quinze pensionnaires.
S'adresser à M. Dupont, poste restante, à Lyon.

(4837) Les sieurs GUINET et PARISIS ont l'honneur d'informer MM. les amateurs que le 22 du courant il leur arrivera cinquante chevaux de races diverses d'Allemagne.

MODES DE PARIS.

Chapeaux à	12 fr.
Capotes à	15
Chapeaux et capotes avec fleurs	18
Capotes pour enfant	

Hôtel de Milan. (4831)

(4792) Le sieur ARLAUD, cafetier à Onllins, dont l'établissement est connu depuis long-temps, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de monter un restaurant dans le même local que son café. Les personnes qui l'honoreraient de leur présence n'auront qu'à se louer des soins qui seront apportés dans toutes les parties du service.

ORAY, TRAITEUR, PLACE DES CORDELIERS, 28.

PRIX FIXE, AU CHOIX DE LA CARTE.

Dîners à 1 fr. : pain, demi-bouteille, potage, trois plats et dessert. — Dîners à 1 f. 25 cent. : pain, demi-bouteille, potage, quatre plats, trois desserts.

On servira également à des prix plus élevés. (4825)



SERVICE RÉGULIER DES

PAQUEBOTS A VAPEUR

FRANÇAIS

L'Océan et la Méditerranée

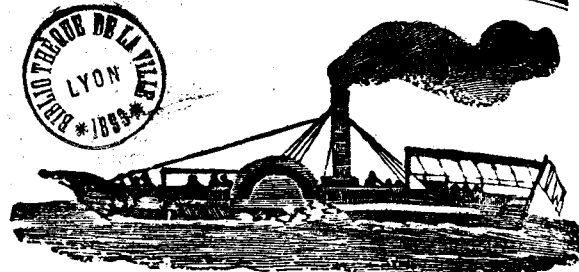
ENTRE MARSEILLE ET L'ESPAGNE.

Le paquebot à vapeur la Méditerranée (capitaine Malvesy) partira le 15 mai courant pour CADIX, touchant à Port-Vendres, Barcelone, Valence, Alicante, Carthagène, Algérie et Gibraltar.

Pour fret et passage, s'adresser, à Marseille, à MM. Regny née Bernadac et Co, armateurs. (6998)

MALADIES SECRÈTES, et de la peau.

Le Sirop végétal de Salsepareille, dont deux flacons suffisent pour une guérison radicale, se vend toujours à la pharmacie Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair près la Baugue. (1060)



A DATER DU 1^{er} MAI,

LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE

PARTENT TOUS LES JOURS A QUATRE HEURES DU MATIN.

Ils correspondent directement avec ceux pour MARSEILLE les mardis, jeudis et samedis.

Les bureaux de la compagnie sont quai de Retz, n° 42. (2000)

(4842) TIR AU PISTOLET.

Le sieur LUZIER, arquebusier et professeur de tir, prévient MM. les amateurs qu'il vient d'ouvrir un concours par souscription pour divers prix. On souscrit tous les jours chez le sieur Luzier, cours Trocadéro, aux Brotteaux.

AVIS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES MINES DE RIVE-DE-GIER.

Les syndics de la compagnie générale des mines de Rive-de-Gier ont l'honneur de porter à la connaissance des actionnaires les dispositions suivantes, arrêtées par le conseil d'administration :

1^o Il a été établi à Paris un grand-livre de transferts des actions, où ils s'opèrent dès à présent en la même forme que dans les bureaux de la compagnie à Lyon.

Ces transferts se font au domicile de M. Cahouet, notaire, place de la Bourse, n° 15, à Paris.

2^o Les intérêts et dividendes seront payés, à Paris, chez MM. Gabriel Odier et Co, rue Houssaye, n° 2.

3^o L'agent de change de la société à Paris est M. Rodrigue Henrique, rue Neuve-St-Augustin, n° 25.

4^o Aucun titre ne sera admis au transfert non plus qu'au paiement des intérêts et dividendes à Paris, si préalablement il n'a été présenté dans les bureaux de Lyon, pour y être frappé de l'estampille de la compagnie, autorisant cette mobilisation, et suivie de la signature d'un des syndics. (7003)

PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, DE GEORGÉ, pharmacien.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements et autres maladies de poitrine les plus invétérées. Cette pâte, conjointement avec le sirop pectoral de mou-de-veau de M. Macors, guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus aigus. — Boîtes de 12 sous et 24 sous. — Dépôt général, à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n° 30, et chez MM. Michel, à Tarare; Viguier, à Vienne; Ricard, à Grenoble; Hallée, à Autun; Mossel, à Mâcon; Terrat, à Châlon; Couturier, à Saint-Etienne; Ve Beaud-Gaillard, à Dijon, droguiste, rue Charrue.

SIROP PECTORAL DE MOU-DE-VEAU

PAR DISTILLATION.

Composé par P. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

Ce sirop, approuvé en 1788, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur tout autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, esquinancies, coqueluches, extinctions de voix, crachement de sang, et particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été observé que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec le plus grand succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée matin et soir, comme préservatif, soit comme curatif, pendant sa période, agissant sur toutes les irritations de la gorge, de la poitrine et des poumons.

M. MACORS se fait un devoir d'annoncer au public le sirop, dont son père fut le seul inventeur, et duquel il fut l'unique successeur, ne doit pas être confondu avec ceux auxquels on a donné le même nom, dans l'intention de le contrefaire, et qui ne méritent nullement la confiance. (3427)

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 15 mai 1838. — Deuxième début de M. St-Léon, premier rôle. — 1^o LA FEMME JALOUSE, comédie. — 2^o FERNAND-CORTÈZ, opéra. — Six heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Samedi 12 mai 1838. — Troisième début de M. Vieille, premier rôle. — M. Leroi. — 1^o KETTLY, vaud. — 2^o MOUROU-ET-CE, vaud. — 3^o SALTIMBANQUES, vaud. — Six heures 1/2.